L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 AVRIL 1888. 61me Année

Dufour & Dennes, Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 10 AVRIL 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat:

Gouverneur
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant-Gouverneur
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. F. MASON,
de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES,
d'East Feliciana.

Avocat-Général,
WALTER H. ROGERS,
d'Orléans.

Auditeur,
O. B. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPH A. BREAUX,
d'Ibérie.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante:

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tels que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de nos libres institutions dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président actuel de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat.

Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle a rétabli le crédit, ravivé les sources de la fortune générale et frayé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe en ce moment parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de consacrer tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après le revenu sans le dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et au prompt paiement de l'intérêt de cette dette, comme il a été réglé la loi.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à le développer, à le maintenir et à le protéger, dans la mesure que nous commandent les intérêts de l'Etat, parce que nous la considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer les écoles libres de la Louisiane sur une base solide, et nous sollicitons de la Législature une allocation suffisante, à prendre dans le revenu annuel de l'Etat, pour l'éducation de la jeunesse.

6. Un des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et sont d'encourager et de soutenir le Collège d'Agriculture et les stations destinées aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence, au fait de travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons parmi nous, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur donnant l'assurance qu'ils auront ici les bienvenus et qu'ils pourront s'y créer un heureux *home*.

VENTES DE CE JOUR.

Par Byt Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—Ro... [illegible]

L'établissement de fabriques à la Nouvelle-Orléans.

Nous voyons avec plaisir, que nos sociétés néo-orléanaises de homestead et de construction ont fait, depuis quelques années, des progrès considérables; elles ont accompli, à la satisfaction, au profit d'une bonne partie de la population, d'excellents travaux. Deux d'entr'elles viennent de se fusionner, de jeter leurs capitaux dans une seule et même caisse, en en doublant ainsi l'efficacité, suivant la loi économique qui veut qu'un fonds, bien administré, de cent mille dollars, ait plus de puissance et de ressort que deux autres de cinquante mille travaillant séparément, quelqu'irréprochable que soit, d'ailleurs, leur gestion.

Les autres font de louables efforts pour conduire à bien leurs entreprises, et elles y réussissent très souvent, au delà de leurs souhaits, au delà de l'attente de la communauté, au delà des espérances de ceux pour qui elles opèrent spécialement. Ce sont des institutions bonnes en elles-mêmes, et l'on aurait tort de ne pas reconnaître hautement les services qu'elles rendent.

Nous avons trop, beaucoup trop de maisons basses, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, à rue de terre, par conséquent humide et malsain. Souvent, elles sont dans un misérable état de délabrement. Non seulement elles sont insalubres, mais elles offrent un triste spectacle aux étrangers qui viennent chez nous; elles nuisent, enfin, à la bonne renommée de notre ville; elles sont indignes d'une métropole comme la nôtre.

Nous avons, fréquemment, lors de l'Exposition de 1884-85, entendu des réflexions sévères sortir de la bouche de personnes qui n'étaient certainement animées d'aucun esprit de dénigrement.

Il est donc bon, que des compagnies entreprennent une réforme de nos résidences et, qu'à la place des maisons qui déparent certaines de nos rues, on en élève d'autres, ayant meilleur aspect, plus conformes aux lois reconnues, adoptées partout, de l'hygiène, comme aux règlements les plus élémentaires de l'édilité publique.

Mais est-ce bien là le but principal que nous devons poursuivre? Est-ce à l'accroissement de la population qu'il nous faut viser? N'y a-t-il pas un intérêt plus important, plus urgent [illegible] ... [illegible]

... [illegible] ... Vingt mille travailleurs qui produisent réellement, qui transforment la matière première, sont [illegible] que cent mille commerçants, [illegible] grands, qui revolvent leurs articles du dehors et dont les échanges annuels n'ajoutent pas un cent à la [illegible] publique si à celles des particuliers. Nous ne voulons pas dire l'utilité d'un dollar lancé dans la circulation et passant successivement dans mille mains, mais c'est, en définitive, toujours le même dollar, et s'il lui arrive d'être obligé d'entrer pour quelque chose dans le solde de la marchandise venue du dehors, il disparaîtra, bientôt, des coffres de la communauté, pour passer dans ceux des fabricants du dehors.

Dans de pareilles conditions, l'accroissement de population est plutôt funeste qu'utile à un centre. Il est, pour lui, plutôt une source d'appauvrissement que de richesse, puisqu'il produit une augmentation dans la consommation, sans une augmentation correspondante dans la production, et que l'équilibre nécessaire à la prospérité générale se trouve, de la sorte, rompu.

On a toujours tort de blâmer, de critiquer, d'entraver une entreprise digne en elle-même de tout éloge, susceptible, en principe, de faire beaucoup bien à une ville ou à un Etat, mais il est permis de regretter qu'elle passe avant d'autres qui sont plus urgentes et contribueraient plus efficacement à l'enrichissement public. L'érection d'une seule fabrique a de plus heureux résultats que celle de vingt résidences et il est déplorable que les capitalistes ne suivent pas, au point de vue de l'extension des manufactures, le louable exemple que leur donnent les associations de "homestead" et de construction. Il sont propriétaires, ces capitalistes; c'est même de ces propriétés que leur viennent leurs principaux revenus. Comment ne voient-ils pas qu'en favorisant l'essor des industries, ils feraient hausser la valeur de leurs immeubles et doubleraient la richesse de la ville qu'ils habitent?

Le capital peut se comparer à la conquête, dont il n'est, à vrai dire, qu'une des formes—la forme économique. Cette dernière n'a qu'un moyen de se faire légitimer: c'est d'être civilisatrice, utile aux sociétés humaines, même à celles sur lesquelles elle a mis la main. Il en est de même du capital; ce qui le rend sacré aux yeux de tous, c'est qu'il soit actif et productif; c'est qu'il devienne un des agents principaux du bien-être de la communauté. Du moment qu'il se stérilise, il perd ce caractère sacré; il n'est plus l'objet des respects, des vénérations qu'il devrait nous imposer; il n'inspire plus que l'envie, au lieu de la reconnaissance.

Qu'on ne dise pas que les temps sont mauvais; que les entreprises ne rapportent plus et qu'il faut attendre des jours meilleurs pour en tenter d'autres. Nous n'avons ici que deux filatures en pleine activité; elles ne peuvent suffire à la demande; elles sont obligées de s'agrandir, d'augmenter leur personnel, pour multiplier leurs opérations, et si l'on en doublait, triplait, quadruplait le nombre, nous aurions, vite o élevé aux Etats du Centre et du Nord-est le monopole de cette grande industrie, puisque nous travaillons dans de meilleures conditions et que les frais de transport à longue distance nous sont épargnés.

Nous n'avions, l'an dernier, que deux grandes brasseries; il s'en construit, rue du Canal, une troisième, sur une aussi vaste échelle que les deux premières—ce qui prouve, tout au moins, que celles-ci font de beaux bénéfices. Personne ne songerait à fonder un nouvel établissement, si ceux qui existent déjà n'étaient pas en pleine prospérité.

Ce sont là des faits indéniables; ils sautent aux yeux de tout le monde; ils sont constatés, commentés, à chaque instant, dans nos journaux. Ce qui est vrai d'une ou deux industries, l'est également de toutes les autres. Qu'on les multiplie, qu'on en favorise l'essor, et la situation changera immédiatement. Il est inutile d'attendre, pour commencer, le secours des capitaux extérieurs; ils n'arriveront pas. Quels que soient les appels qu'on leur adresse, ils n'y répondront pas; ils ne se paient pas de mots. Il leur faut des faits. Du jour où ils constateront nettement, ici, l'esprit d'initiative et d'entreprise, ils n'attendront pas que nous allions à eux; ils accourront, spontanément, chez nous.

Lisez toutes les annonces des médecines de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

M. Crispi et la France.

Nous extrayons, d'une correspondance de Rome à l'*Indépendance belge*, les déclarations suivantes:

Je viens d'avoir un long entretien avec celui des députés de l'Extrême Gauche qui, après l'honorable Cavallotti, jouit d'une plus grande considération à la Chambre. Le moment me paraissait bien choisi pour connaître l'opinion de ce député sur la situation diplomatique de l'Italie.

—Croyez-vous, lui ai-je demandé, que M. Crispi et ses amis veuillent véritablement la guerre avec la France?

—Vous m'en demandez trop. Il est toujours très difficile de savoir ce que veut M. Crispi. C'est un homme d'action plutôt que de volonté et ses décisions dépendent beaucoup des impressions du moment. Il est très excitable, et je le crois capable de commettre n'importe quelle folie dans un moment d'emportement.

Vous savez que, dans notre groupe, on a toujours penché pour l'alliance française, et vous en comprenez les raisons.

Mais la raison d'Etat domine les sentiments, vous le savez mieux que moi. Or, la monarchie italienne était fatalement attirée, après la consolidation de la république en France, dans l'orbite de la politique germanique, parce que l'Allemagne représentait le noyau du groupement dynastique. Oh! je sais bien ce qu'il y avait de chimérique dans les craintes qui ont justifié en apparence cette évolution.

La force qui poussait la monarchie italienne vers l'Allemagne était fatale. Si ce n'avait pas été à propos de Tunis, c'eût été pour un autre motif, car la triple alliance exerçait sur la cour du Quirinal une attirance irrésistible.

—En somme, vous ne croyez pas que le successeur de M. Depretis soit animé des sentiments de gallophobie qu'on lui prête.

—La vérité est que je ne connais point les sentiments de M. Crispi, et s'il en a. C'est un Protée qui déroute l'observateur le plus attentif. Ce qui est certain, c'est que l'Italie est engagée par un traité avec l'Allemagne et l'Autriche en vue de certaines éventualités. Si la guerre éclate quelque part, et si elle devient générale, il faudra bien que la monarchie italienne tienne ses engagements au risque de provoquer dans le royaume une double insurrection, l'insurrection bourbonienne et l'insurrection cléricale. Mais je ne crois pas, jusqu'à preuve contraire, que M. Crispi soit disposé à provoquer lui-même le conflit pour faire plaisir à M. de Bismarck. Ce serait, de sa part, une iniquité inqualifiable, et, s'il en était capable, les occasions ne lui auraient pas manqué de la commettre.

L'incident de Florence, le petit conflit d'amour-propre qui vient d'éclater entre le consul italien et M. Massicault à Tunis, la querelle de Modano, il y avait là de quoi composer les éléments d'un casus belli pour un ministre qui le voulût. Evidemment, Crispi ne l'a pas voulu.

Conclusion: Je crois qu'il est sincère quand il dit qu'il ne veut pas la guerre et surtout, qu'il ne la veut pas avec la France. Il se peut qu'il ait des rancunes secrètes contre la nation qui a occupé Tunis; mais il en doit avoir de bien plus fortes contre celle qui a torturé la Vénétie et qui occupe encore Trente et Trieste. S'il n'avait pas au cœur la haine de l'Autriche, il serait parjure à la foi italienne.

Le désordre aux obsèques de l'empereur Guillaume.—Le désordre qui s'est fait remarquer aux obsèques de l'empereur Guillaume, a causé une pénible impression à Berlin, où l'on croit volontiers—dit la *Liberté*—que tout est parfaitement ordonné et organisé. Le manque d'égards qui a été systématiquement observé envers les membres des deux Chambres prussiennes et du Reichstag, est aussi considéré comme un symptôme politique. Le chancelier a ordonné une enquête, mais ce moyen dilatoire ne satisfait personne. La *Gazette Nationale* demande hardiment la révocation de M. de Puttkamer, ministre de l'intérieur. "Pendant quelques jours —dit ce journal officieux—on a pu croire que l'entente nécessaire entre les différentes autorités par laquelle se manifeste d'ordinaire l'ordre d'Etat, avait cessé d'exister. On se demandait avec étonnement si, en Prusse, dans le pays par excellence de la discipline, le désordre était une conséquence inévitable d'un changement de règne; la confiance dans la sécurité de l'ordre public a été ébranlée et il faudra des actes éclatants pour rétablir cette confiance.—Momentanément, l'anarchie la plus complète a régné dans la capitale." Voilà—ajoute l'organe de Paris—des avis bons à méditer. C'est que plus la discipline est excellente, plus la centralisation est parfaite dans un pays, et plus les effets du pouvoir central sont complets. Si l'Allemagne prussifiée avait, jamais à traverser un *Quatre Septembre*, il n'en resterait rien.

En police correctionnelle:

—Prévenu, vous reconnaissez avoir volé des titres dans la vitrine d'un changeur?

—Mon président, je n'ai pas volé. Il y avait sur la porte cette enseigne: "Fonds publics."

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St. Jean-Baptiste, du 7 avril:

Ce mois qui d'ordinaire trouve nos champs en pleine végétation les a surpris sans vert cette année. Grâce aux froids tardifs et aux pluies trop fréquentes comme aussi trop copieuses que nous avons eues depuis décembre les labours se sont faits péniblement et lentement, la terre n'a n'est point préparée et les semences sont encore à faire. Chacun s'emploie activement, quand le temps le permet, avec l'espoir que la période des jours pluvieux touche à son terme. Le fleuve s'enfle à point pour faciliter l'ensemencement du riz, mais on se demande s'il tiendra ses eaux assez longtemps hautes après avoir tant attendu pour monter. Il n'y a pas encore de maïs, le peu qui avait été mis en terre n'ayant pu lever avec les pluies. Quant à la canne, nous avons déjà dit qu'à de rares exceptions le plant était mauvais; on en a donc moins planté qu'on ne l'espérait. Les souches ne donnent pas si grand sujet de plainte, elles sont généralement bonnes.

—Mercredi soir, à 8 heures, est décédé, sur la rive gauche de cette paroisse, M. Louis Duhé, âgé d'environ 67 ans, excellent citoyen dont toute la vie s'est écoulée dans sa paroisse natale. M. Duhé a succombé à une congestion pulmonaire dont il n'avait ressenti les premières atteintes que quatre jours avant sa mort. Le dimanche de Pâques il dînait en compagnie d'amis et après le repas il a éprouvé une indisposition qui était le début de sa maladie. Jeudi soir, ses restes ont été conduits au lieu de repos, par une foule de parents et d'amis.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St. Jacques, du 7 avril:

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, le temps a été très favorable aux planteurs. Pas de pluie pour gêner les travaux des champs et une chaleur suffisante pour activer la végétation.

—Le fleuve a gonflé considérablement depuis quelques jours et charrie une grande quantité de bois de chauffage.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 7 avril:

Enfin! nous avons eu une semaine de temps excellent, de température printanière. Le mois de mars a été beaucoup plus froid que février, et, de toutes les façons, les récoltes en ont souffert, ainsi que les planteurs. La végétation avait été rapide en février, mais elle a été arrêtée par les froids qui ont suivi. Nous avons eu des gelées blanches, les derniers jours du mois, et les récoltes ont été tout le contraire de ce qu'elles avaient promis. Cependant avril a commencé avec tant de chaleur et de soleil, qu'une nouvelle vigueur est imprimée à la végétation.

La semaine qui vient de s'écouler a été très active pour les cultivateurs du sol, bien que les terres fussent encore trop humides pour le labourage. On a semé une quantité considérable de maïs, des jours derniers, et nous sommes à peu près certains que ce grain sera, bientôt, aussi avancé que celui que l'on avait semé auparavant.

L'ensemencement du coton a été poussé vigoureusement et, dans un mois, toute cette besogne sera achevée.

Dans la basse Louisiane, la récolte la plus importante — la canne — promet beaucoup plus qu'elle ne le faisait, il y a quelque temps. La canne, plantée au printemps; a, par suite des froids, donné longtemps dans la terre; il en est résulté une grande anxiété parmi les planteurs; on craignait que la semence ne fût plus mauvaise qu'on ne l'appréhendait d'abord. Les dernières chaleurs l'ont fait pousser, et nous n'avons aucune raison de penser que nous n'aurons pas une bonne moyenne, attendu que les souches sont saines et que le plant d'automne a réussi.

Nous avons eu tant de pluie, le mois passé, que tout nous fait espérer une bonne saison pour la moisson. C'est une circonstance très importante en ce qui concerne le maïs et la canne.

Le riz a bien levé; il a atteint une hauteur convenable, et nous avons, probablement, une récolte aussi abondante qu'en 1887.

Les cultivateurs de légumes sont maintenant de meilleure humeur qu'auparavant; leurs jardins commencent à vaincre les mauvais effets de la saison humide et froide que nous venons de traverser. Néanmoins, ils ont beaucoup perdu—la meilleure vente, celle des premiers moments, presque les légumes étaient à l'état de primeurs.

Quant à ceux qui cultivent des fruits, ils commencent à récolter leurs prunes du Japon, leurs fraises. Les autres fruits seront, bientôt, mûrs. En résumé, la perspective pour 1888 est très bonne et l'on n'a pas lieu de se plaindre.

—M. Walter T. Forbes, d'Atlanta, est venu à la Nouvelle-Orléans, porteur de lettres du gouverneur Gordon. Le but de sa visite était de s'assurer s'il était possible d'expédier de la bagasse directement, des habitations sucrières à la fabrique de papier de Tompkins, à Albany, New-York.

La compagnie a pris un brevet pour un nouveau procédé, à l'aide duquel on économise 25 pour cent sur la manipulation du papier d'emballage. On affirme que les planteurs peuvent se procurer du charbon pour combustible et des engrais pour leur sol, puis envoyer leur bagasse pour faire du papier et tirer un profit de l'opération.

Nous avons reçu, dernièrement, une lettre d'un des principaux employés de chemin de fer, nous demandant si les planteurs voudraient utiliser ainsi leur bagasse; ou leur promettrait de la transporter à prix réduit. Bien que le professeur Stubbs soit un ardent partisan du procédé qui consiste à faire rentrer la bagasse dans le sol, il se demande si l'on ne pourrait pas en faire un meilleur usage que comme combustible ou engrais.

M. Thompson déclare que les fabricants de papier de l'Est peuvent, avec bénéfice, envoyer acheter, sur la côte du Pacifique, du bois et payer le transport. Le papier qu'ils en tirent est bien inférieur à celui provenant de la bagasse.

La prochaine réunion de l'Association des Planteurs sucriers traitera cette question qui a une grande importance.

—Nous lisons dans la *Gazette*, d'Amite City:

"Il a été expédié d'ici, mardi dernier, à midi, 136 caisses, à claire-voie, de fraises. Il y en avait 120 à la gare, mardi dernier, mais l'express n'a pu les prendre. On a expédié 180 caisses de fraises, de Hammond, Mardi soir, on les vendait $10 la caisse de 12 litres."

—Un grand nombre de planteurs ne comprennent pas bien clairement la valeur de l'invention de M. McDonald, de son régulateur à pression hydraulique, quand on l'ajoute au moulin à cylindres; ils ne se rendent pas compte de l'économie que l'on fait en l'employant. Ils se trouvent fort heureux, quand ils obtiennent de la canne autant de sucre que leurs voisins, qui, quelquefois, ne vont pas au dessus d'un rendement de 55 pour cent.—Il est vraiment temps de réfléchir, de chercher un moyen d'augmenter la quantité de jus extrait, de 6 à 10 pour cent; ce qui est facile avec le nouvel appareil. Le fait a été constaté sur toutes les habitations où l'essai a eu lieu, à cause de la parfaite régularité de la pression, depuis que la canne entre dans le moulin jusqu'à ce qu'elle en sorte, et quelque soit le nombre de tiges. Cette régularité même prévient les accidents et les bris de la machine. C'est encore une dépense épargnée—de sorte qu'à moins de frais qu'auparavant, on obtient plus de jus. Voici les chiffres de nos recettes de coton, depuis 1882, inclusivement, jusqu'à 1887. La fin de chaque saison est le 22 mars: 1882, 15,538 balles; 1883, 10,657 balles; 1884, 9163 balles; 1885, 11,739 balles; 1886, 8,701 balles; 1887, 10,390 balles.

—Nous lisons, dans la *Caligraph*, de Ruston: "L'impression générale, parmi les planteurs, est que nous aurons un printemps très tardif. Le maïs est semé à peu près partout, mais il y en a bien peu de levé, et ce qui a poussé de bonne heure, a un bien pauvre apparence. De nombreux planteurs regrettent de s'y être pris si tôt. Voilà trois ou quatre jours que l'on ne fait absolument rien dans les champs, tant le temps est humide."

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

La lumière électrique à Paris.—M. Allard, ingénieur en chef, directeur de la voie publique et des plantations de la ville de Paris, vient de présenter, à titre de simple renseignement, à la sous-commission d'électricité, une très intéressante étude sur les conditions dans lesquelles pourrait fonctionner un service municipal d'électricité, si ce mode d'éclairage était subst tué à la totalité de l'éclairage au gaz.

Pour l'éclairage des rues, étant donnée une intensité quatre fois plus grande que celle fournie par le gaz, il faudrait 22,976 lampes à arc de 20 carcels et 21,600 chevaux de force, y compris les machines de secours.

Pour l'éclairage privé, c'est-à-dire à l'usage des particuliers, le nombre des becs de gaz en usage étant actuellement de 1,540,000, si l'on remplaçait chacun de ces becs par une lampe à incandescence de dix bougies, d'un pouvoir éclairant de un carcel, il faudrait, en comptant les machines de secours, une force motrice de 206,250 chevaux.

Soit au total, pour l'éclairage public et privé, 227 mille 850 chevaux vapeur.

D'après M. Allard, cette force pourrait être répartie entre 40 usines possédant chacune 38 machines de 150 chevaux. L'établissement de ces usines nécessiterait une dépense d'environ 324,800,000 francs. Le coût de la canalisation est évalué à 115,800,000 fr., et celui des lampes à 18,400,000 fr. En ajoutant 46,980,000 fr. pour l'imprévu, on arrive ainsi à une dépense totale de 507,000,000.

La commission estime que ce chiffre est beaucoup trop élevé. A son avis, le total des dépenses ne devrait pas dépasser 255 millions. Elle base son calcul sur ce que coûte l'installation d'une lampe à incandescence de seize bougies, prête à fonctionner; ce coût est d'environ 150 francs. Or 1,700,000 lampes, à 150 francs, font bien 255 millions.

Mais 255 millions, c'est encore quelque chose, et la commission a estimé que, étant donné l'état actuel de la science de l'électricité qui, chaque jour, fait des progrès, il était impossible de lancer la Ville à l'aventure dans une entreprise aussi considérable. Aussi, pour parer à cette impossibilité, et désireuse de donner à bref délai satisfaction à la population, a-t-elle proposé d'accorder aux sociétés d'électricité, moyennant certaines conditions énumérées dans un cahier des charges dont il a déjà été question au conseil municipal, l'autorisation de canaliser et d'exploiter l'éclairage à leurs risques.

Mais, certaines de ces conditions ont paru beaucoup trop dures aux sociétés d'électricité, qui ont formulé de vives réclamations et ont indiqué au conseil municipal les modifications à introduire dans le cahier des charges, sous peine de les mettre dans l'impossibilité d'apporter leur concours.

L'Exposition Universelle de 1889 en France.—Nous lisons, dans la *République Française* du 24 mars:

Le président de la commission d'organisation et le commissaire spécial de l'Exposition coloniale de 1889, accompagnés de M. Lucien Marc, directeur de l'*Illustration*, ont été reçus ce matin par M. le président de la République, auquel ils ont offert la première épreuve de la gravure reproduisant le plan général de l'Exposition.

Ils lui ont exprimé l'espérance de le voir s'intéresser à cette œuvre pour laquelle les colonies ont déjà voté des sommes importantes et qui leur paraît appelée à resserrer les liens et à accroître les relations de la France avec ses possessions d'outremer.

M. Carnot leur a répondu qu'à l'exemple de nos aïeux, et particulièrement du sien, il considérait les colonies comme une partie intégrante du territoire français, qu'il fallait profiter du Centenaire de 89 pour les faire connaître, car, en les connaissant mieux, la métropole s'y attacherait davantage et en tirerait un profit plus grand pour son commerce.

Le ministre du commerce et de l'industrie vient de décider l'ouverture d'un concours ayant pour objet la composition d'une *Marche solennelle* pour musique militaire.

Cette marche devra être instrumentée pour musique réglementaire d'infanterie, et pourra être exécutée pendant la durée de l'Exposition universelle.

Les partitions devront être accompagnées d'une réduction pour piano à deux ou quatre mains.

La durée maximum de l'exécution ne devra pas dépasser dix minutes.

Il sera décerné: un premier prix de 3,000 francs; un second prix de 1,000 francs. Deux mentions honorables de 300 francs chacune pourront être accordées, s'il y a lieu, par le jury.

Les Français seuls seront admis à concourir.

Les manuscrits devront être déposés en adresses au secrétariat du Conservatoire de musique avant le 31 octobre 1888, et porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître à l'avance.

Les concurrents sont prévenus que l'administration ne rendra aucun des manuscrits déposés.

Les pigeons voyageurs en Russie.—On écrit, de Saint-Pétersbourg, le 20 mars, à la *Gazette de Cologne*:

"Le service des pigeons voyageurs est maintenant organisé dans l'armée russe. Toutes les places fortes des provinces occidentales possèdent des stations ayant 250 pigeons pour ce service de direction. Les commandants et surveillants des stations sont nommés par les commandants des places et doivent être sujets russes. La station centrale est à Brest-Litowski; mais elle pourra, en cas de besoin, être transférée ailleurs."

Frédéric III, empereur d'Allemagne.—Le professeur Bergmann, prononçant un discours sur l'empereur Guillaume au sein de la Société de médecine de Berlin, s'est exprimé ainsi qu'il suit sur la santé de l'empereur Frédéric:

"Nous envisageons avec douleur et avec souci le mal dont souffre l'empereur Frédéric qui, malgré sa grave maladie, imite le zèle avec lequel son père défunt remplissait son devoir. De même que l'empereur Guillaume n'avait pas le temps d'être fatigué, son digne successeur n'a pas le temps d'être malade. Il faut admirer la force de résistance avec laquelle l'auguste patient remplit les devoirs d'un souverain allemand. Souhaitons de tout cœur qu'il soit donné longtemps encore à l'empereur de résister à la sournoise maladie."

Nous avons dit que l'empereur Frédéric a envoyé un télégramme de condoléances au Président de la République française à l'occasion de la mort de son père. Suivant les journaux berlinois, ce télégramme contenait ces mots: "Personne ne saurait comme moi ressentir avec vous votre douleur."

Le *Temps* trouve, dans le dernier numéro du journal hebdomadaire russe la *Semaine* le récit suivant, qui a trait au souverain actuel de l'Allemagne:

"L'empereur Frédéric III est venu six fois en Russie et il parle notre langue. Voici ce qu'on m'a raconté à ce sujet de source tout à fait certaine:

"La dernière fois que Frédéric III est venu à Moscou, il a visité, entre autres, la laure de saint Serge. Dans la cathédrale de la laure, il a pieusement baisé la châsse de ce saint et dit à l'abbé du couvent, qui l'accompagnait:

"—Notre religion ne reconnaît point le culte des saints tels que le pratique la votre, mais j'ai salué et honoré la mémoire d'un grand juste. En outre, à votre monastère se rattache le meilleur souvenir de ma vie. La dernière fois que je suis venu à laure et que j'ai salué son patron, c'était en 1856. Immédiatement après cette visite, je suis parti pour l'Angleterre et je m'y suis marié à la femme qui m'a donné tout le bonheur possible sur la terre."

Le *Moniteur officiel de l'Empire allemand* publie le rescrit suivant, adressé, par l'Empereur, au prince impérial:

"Je désire que Votre Altesse impériale se mette au courant des affaires de l'Etat en y prenant part immédiatement. Pour cette raison, je charge Votre Altesse Impériale de l'étude et de l'expédition de celles des affaires de l'Etat soumises à ma décision, que je signalerai à Votre Altesse impériale.

"A cet effet, Votre Altesse impériale est autorisée à donner en mon nom les signatures voulues, sans qu'une autorisation spéciale soit nécessaire pour chaque cas particulier."

La maman à son enfant désolé:
—Pourquoi pleures-tu, mon chéri?
—Oh! c'est pour rire, maman.

CLUB DU 5e WARD.

Un meeting du Club du 5e Ward de la YOUNG MEN'S DEMOCRATIC ASSOCIATION —AURA LIEU—

MARDI, 10 Avril 1888, à 7 heures et demie du soir, à la salle de l'Union Française, rue Remparts.

Tous les bons citoyens résidant dans le ward qui sympathisent avec le mouvement de réforme sont cordialement invités à assister à l'assemblée. 10 avril—1f

ERNEST C. VILLERE,

15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Deibeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

Avis.

M. LOUIS BARNETT, ancien secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope, est maintenant attaché à notre agence. Ses amis qui désirent effectuer des assurances dans des Compagnies de première classe, telles que la Royal, de Liverpool, la Norwich Union, d'Angleterre, et la California, de San Francisco, Cal., le trouveront au bureau de

MUSGROVE & HEREFORD,
62 rue Baronne, près Commune.

Me référant à l'avis ci-dessus, je sollicite le patronage de mes amis et celui du public en général.

8avril—1m LOUIS BARNETT.

Avis.

LOUIS BARNETT, ancien secrétaire de la Compagnie d'Assurances Hope, est attaché seulement à la raison sociale MUSGROVE & HEREFORD, agents généraux d'assurances, No 62 rue Baronne.

8avril—2t

AVIS.—A cause de mauvaise santé continuelle et étant incapable de m'occuper des affaires de mon établissement de Pompes Funèbres que je dirigé depuis des années au No 295 rue Royale, en cette ville, j'ai vendu aujourd'hui, par acte pardevant James Fahey, notaire, mon établissement à MM FORTUNE KROLL et EUGÈNE BRAQUET, qui continueront le même genre d'affaires à mon ancien établissement sous la raison sociale de Kroll & Braquet. et j'me fais un plaisir de les recommander à mes nombreux anciens clients.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1888.
8 avril—1m PIERRE DUFORT

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District paroisse d'Orléans—Compagnie d'Assurances Factors & Traders vs Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne salut: Attendu qu'à une vente du Shérif le 10 mai 1875 en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs Ellen S. Wood No 6471 de la ci-devant Cinquième Cour de District paroisse d'Orléans, aujourd'hui transféré à cette Cour avec le No 23,458, la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a acheté la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain ensemble avec toutes les [illegible] ... [illegible]

Et attendu que le coût ou prix ... [illegible]

... [illegible] ...

(Signé) A. L. TISSOT Juge
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie vraie
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE SYNDIC.

Propriété de valeur dans le premier district, Nos 70 et 72 rue St Joseph, entre New Levee et Tchoupitoulas.

O. F. Briede contre ses créanciers—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Docket No 23,021.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 3 avril 1888, Docket No 23,021, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, New Levee, North Market et Tchoupitoulas, désignés comme lots C et D. Les dits lots se touchent et mesurent, savoir: le lot C mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le lot D mesure 21 pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le tout plus ou moins et conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, arpenteurs, en date du 4 avril 1888.

Les améliorations consistent en un édifice en briques à deux étages, portant les Nos 70 et 72 rue St Joseph.

Conditions—Comptant.—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris le paiement des taxes dues en 1888.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Matériaux de wagons et voitures, bois, wagons, jumper, charrette, etc., etc.

O. F. Briede vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,021.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur,—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 20 avril 1888 à 10 1/2 heures A. M., au local Nos 222 et 222 rue Rasslu, entre Julie et Girod, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 avril 1888, Dossier No 23,021, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Un lot d'effets mobiliers et comptes à recevoir, aussi le terme du bail non expiré sur le dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 1er mai 1892 à raison de $30 par mois. L'acquéreur paiera au comptant le montant de son enchère comme une prime et assumera le loyer jusqu'à la fin du bail comme il est spécifié, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 avril—A la vente

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Héritiers de Edwin A. Johnson vs Remy Kyle, Joseph Kyle et Cécilia Joseph ou Cecilia Kyle, héritiers de Emily Kyle.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos. 13,094—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roziar, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, JEUDI, 10 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain terrain ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte que ce soit, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet présentement No 28 aujourd'hui 559, borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido, Rocheblave. Le dit terrain est désigné par le No 25 sur un plan de subdivision du dit carré en 34 terrains, par A. de Armas, voyer de la ville, en date du 4 avril 1885 et annexé pour que l'y référer et faisant partie d'un acte de dépôt pardevant le notaire, en date du 16 juillet 1880 et mesurant 20 pieds 3 pouces de façade rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, acquis par Mme Emily Kyle, épouse de Joseph Johnson, des héritiers d'Edwin A. Johnson, par acte pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 11 Janvier 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 10

C. LAZARD & Cie.,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés, D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.

21 oct—1 an—dim mar jeu sam.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.

1er nov 87—mar jeu dim—1f

Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans,

54..........RUE DU CAMP..........54

CAPITAL PAYÉ - - - - $300,000.

ACTIF.

Comptant en mains et en banques	$19 873 17
$25,000 Bons coupons 4 pour cent des Etats Unis	31 468 75
$119,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle Orléans (émission Crossman)	130 900 00
$80,200 Bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans (achetant primes tirées)	105 861 00
$25 000 Bons 4 pour cent de la Louisiane	22 500 00
Prêts sur demande garantis par des collatéraux	30 620 98
Une Action de la Bourse aux Produits de la N. O	135 00
Une Action de la Bourse aux Sucres de la N. O	75 00
Un Bon de la Compagnie de Pompes à vapeur de St. Bernard	50 00
25 Actions de la Compagnie des Entrepôts de la N. O	525 00
Primes en voie de perception	45 513 24
Meubles et installations, coffre, etc	2 000 00
Dépôt en la possession de l'Association des Réassureurs (Fire Underwriters)	150 00
Total	$139 684 11

Assurance contre l'Incendie et les Pertes sur mers et rivières.

Cette compagnie, par sa méthode prudente, bien que libérale, et la facilité qu'elle possède de réaliser son actif, présente toutes les garanties désirables à ses assurés.

Pertes promptement évaluées et payées.

ERNEST MILTENBERGER, Président. H. GALLY, Vice Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

COMITÉ DE FINANCE: John T. Moore, Jr. J. H. Menge, M. Schwabacher, F. G. Ernst, T. J. Woodward. 3avril—1m

Carriages and Harness,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

P. WERLEIN.

135 RUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, Lne.

PIANOS 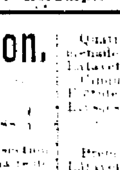 ORGUES

Le grand magasin de musique en feuilles du Sud.

Les dernières chansons et les meilleurs instruments de musique. Toute musique mise à l'essai avant d'acheter. Escomptes spéciaux. 15 déc

Bureaux d'Election,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 7 avril 1888.

Conformément aux dispositions de la section 12 de la loi No 98 de la session extraordinaire de 1877 et de la section 3 de la loi No 123 de 1880, avis est par le présent donné des bureaux d'élection, comme indiqué dans les différents précincts ainsi qu'il est pourvu par les ordonnances Nos 6501 et 6619, séries de l'Administration, du 1er et du 8 [illegible] 1880 pour l'élection qui doit avoir lieu dans la paroisse d'Orléans MARDI, 17 avril 1888.

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Thomas, de Thalia à Felicity, coin nord-ouest de Hastings et Peters.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Constance, de Thalia à Felicity, 128 Annunciation entre Robin et Race.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalia à Felicity, coin Constance et Orange.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity, 441 St Charles, entre Felicity et Euterpe.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity, 316 Terpsichore, entre Dryades et Baronne.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity, coin sud-ouest de Rampart et Melpomène.

DEUXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Annunciation et Tchoupitoulas, de Julia à Thalie, coin Commerce et St Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annunciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julia à Thalie, 267 Magasin.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julia à Thalie, coin St Charles et Erato.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julia à Thalie; Erato entre Dryades et Baronne.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julia à Thalie, Liberté et Clio.

Sixième Precinct—De Locust à Thalie, coin Erato et Locust.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magasin, de Canal à Julia, coin Tchoupitoulas et Gravier. Morris Rose Bud Saloon.

Deuxième Precinct—De Magasin à Carondelet, de Canal à Julia, 64 Carondelet, près Perdido.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julia, 117 Baronne près Union.

Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Julia, 233 Commune, près Remparts.

Cinquième Precinct—De Bassin à Liberty, de Canal à Julia, 274 rue Commune.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julia, 309 rue Poydras.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal, 362 rue Commune.

Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julie, coin Claiborne et Gravier.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal, 351 Commune.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie, coin Commune et Miro.

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julie, coin Canal et White.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis; coin Conti et Passage de la Bourse.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St. Louis, No 0 Nord Rampart.

Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St. Louis; Canal et Robertson.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St. Louis; 365 Canal, près Prieur.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis; 491 Canal, près Tonti.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orléans et la rue St. Louis; Douane et l'Avenue Hagan.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St Philippe à St Louis; No 6, St. Pierre.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St Philippe à St. Louis; Dauphine 297, coin Dumaine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St Philippe à St Louis; 175 Nord Remparts, coin Ste. Anne.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St Philippe à St Louis; 273 Dumaine, coin Claiborne.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St Philippe à St Louis; 377 Dumaine, près Galvez.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de St Louis au Canal d'Orléans au Bayou St Jean et St Philippe; 446 Dumaine, coin Rocheblave.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St Philippe; coin Esplanade et Royale.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe; 300 Nord Remparts près Hospital.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St Philippe; coin Bayou et Tremé.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St Philippe; coin Chemin du Bayou et Claiborne.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St Jean, et d'Esplanade à St Philippe; Ursulines entre Dorgenois et Broad.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs Elysées à Esplanade; S. E. coin Bagatelle et Bourgogne.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, des Champs Elysées à Esplanade; St Claude et Bagatelle.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs Elysées à St Antoine; Claiborne et Bagatelle.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St Antoine à St Bernard; 450 Claiborne.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St Bernard à Esplanade; Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, côté fleuve.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs Elysées à Esplanade; école McDonough No 3, Urquhart, entre Touti et Rocheblave.

Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Chemin de Gentilly, près le coin de la Grande Route St. Jean.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St Claude, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St Claude à Robertson, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Urquhart entre Marigny et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Florida, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette, coin Bonaldi et Champs Elysées.

Cinquième Precinct—De la Promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette, Lake End.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet, coin Montegut et Dauphine.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Clouet à Poland, Dauphine entre Desirée et Kinore.

Troisième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Poland à Pologne, coin Mazant et Pologne.

Quatrième Precinct—De fleuve à St Claude, de Pologne à la ligne inférieure, Peters entre Egania et André.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Florida de l'Avenue Lafayette à Pologne [illegible] entre Port et St Ferdinand.

Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long de l'Avenue de Pauph au lac Pontchartrain et de la ligne du lac Pontchartrain aux Bayous et Bayou ... à la Promenade Florida. [illegible]

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Thomas, de Felicité à Première, [illegible] Rousseau près Jackson.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Annunciation, de Félicité à Première, 117 Josephine.

Troisième Precinct—De Annunciation à Magazine, de Félicité à Première, 192 Joséphine.

Quatrième Precinct—De Magazine à St Charles, de Félicité à Première, 204 Prytania.

Cinquième Precinct—De St Charles à Remparts, de Félicité à Première, station de police Farrell, St Charles entre Jackson et Joséphine.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première, 128 St André.

Septième Precinct—De Howard au point de la ligne de Félicité à Première, coin Freret et Joséphine.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première, 31 avenue Washington entre Fulton et Rousseau.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel, de Toledano à Première, 90 Washington avenue entre Annunciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magasins, de Toledano à Première, 116 avenue Washington entre Constance et Laurel.

Quatrième Precinct—De Magasins à Prytanée, de Toledano à Première; avenue Washington entre Magazine et Camp.

Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades de Toledano à Première, coin N. E. de l'avenue Washington et Baronne.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; avenue Washington, entre St Denis et Dryades.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, et la pointe de Toledano à Première; avenue Washington entre Magnolia et Clara.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; 39 Penniston, entre Laurel et Jersey.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon, 1016 Magazine, coin Penniston.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon; 407 Prytania, près Antonine.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters, coin Bordeaux et Magazine.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Valence, entre Dryades et St. Denis.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Boulevard Exposition et Magazine.

Deuxième Precinct—De St Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomène tail race; coin Greek et Edmond.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; et la Seguin et Petel, marché.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; coin Eliot et Elza.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; Newton, entre Verret et Olivia.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Chemin Public et le canal Verret, entrepôt M. Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg, entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Chas. McDonald, chemin du raccourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Compromise et Macarty.

Deuxième Precinct—De St Charles à Melpomène tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, coin Hampson et Washington.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; No 51 Madison.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Madison et Jeannette.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de la Avenue Carrollton; West End, Globe Hotel à côté du Fred'k House.

J. V. GUILLOTTE, Maire.

8 avril—8 au 17

Bureau du Hope Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, No 188, rue Gravier—Nlle Orléans, 31 mars 1888.—Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie est par le présent convoquée et aura lieu, au bureau de la compagnie, le MARDI premier, le 17 mai 1888, à l'effet de liquider les affaires de la charte, pour délibérer et décider si les affaires de la Compagnie seront liquidées, et si elles doivent l'être, pour nommer des liquidateurs ainsi que le pourvoit l'article V de la Charte.

En se référant à l'annonce ci-dessus, les détenteurs de polices sont par le présent notifiés de se faire réassurer dans quelque autre compagnie, car toutes les polices ont été annulées à partir de cette date.

31 mars— LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell.

Dernière semaine de la saison. Commençant Dimanche, 8 avril 1888.—Matinée Mercredi et Samedi.

Minstrels populaire de

McNish, Johnson & Slavin,

Y compris le grand et seul

BILLY EMERSON.

7 avril—

Théâtre Faranta.

Commençant Lundi, 9 avril.

Pour la première fois dans cette ville le véritable

Peck Bad Boy,

Représenté avec une troupe complète d'acteurs de premier ordre.

Lundi, 16 avril—[illegible] Allen Early Birds

GRAND BAL PARE

—DONNÉ PAR LA—

Société Française

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A la Salle de l'Opéra.

Le 21 avril, 1888.

Prix du billet, $1.

N. B.—La Direction s'assemble à l'Asile tous les lundis et vendredis à 7 heures du soir. Pour les demandes d'invitations de dames s'adresser à la Direction.

Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 25 mars—a date.

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.

379......RUE DECATUR......379
21 avril—1 an Près le Marché Français

"GEM SALOON" AND RESTAURANT.

No 17 RUE ROYALE

Vendra, à partir du 1er mars 1888:

Huîtres du Bayon Cook, à 10 cts la douzaine
Vins rouges et blancs importés à 10 cts
Thompson's Puro Rye à 10 cts
Cutter [illegible] à 10 cts
Nelson [illegible] Bourbon à 10 cts
Old Crow Bourbon à 10 cts
Mac Brayer Bourbon à 10 cts
Old Vanmeter [illegible] 1872 à 20 cts
[illegible] Menton [illegible] 1878 à 25 cts

OUVERT NUIT ET JOUR.

2 mars—2 mois

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

Importateur de

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR

Moustiquaires toutes faites.

Maison établie depuis 1849.

Moustiquaires toutes faites de toutes descriptions [illegible] ... [illegible]

Mme V. TESSON,
72 rue de Chartres

27 mars—1m mar jeu dim

NOUVEAU STOCK PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham Madras Turcoma

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Rideaux. 4 oct—1 an

ELKIN & CO.,

100......Rue du Canal......100

Nouveau Stock TAPIS

Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain

Aux plus bas prix.

RIDEAUX

Des derniers modèles et des goûts les plus nouveaux en Crête, Colbert, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.

Assortiment complet de Tapisserie d'Étoffes pour Rideaux.

13 sept

PIANOS —DE— PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal

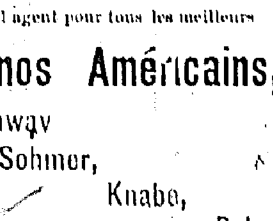

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway
Sohmer,
Knabe,
Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique d

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

1er oct87—1an

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,

161..........Rue du Canal..........161

Instruments d'optique, de voyers, de marine et de mathématiques.

Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.

Réparations de montres.

Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.

Sept—1an—Dim Mar—1an

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Seconde et dernière semaine, commençant Dimanche 8 avril—Tous les soirs.

Matinées Mardi et Samedi

PROF. BARTHOLOMEW'S

Et son École Équestre de

20......Chevaux Savants......20

La troupe est sous la direction de M. R. LEAVITT, GEO. W. LEDERER, gérant.

7 avr—

GRAND OPERA HOUSE.

D. BIDWELL DIRECTEUR.

Lundi, 9 avril—Tous les soirs et Samedi en matinée—Engagement de

Mme LANGTRY,

Mr COGLAN et la Troupe de Mme Langtry.

Lundi et Mercredi soirs et Samedi en matinée—A WIFE'S PERIL.

Mardi, Vendredi et Samedi soirs—AS IN A LOOKING GLASS.

Jeudi soir—LADY OF LYONS.

Prix des Places—Orchestre et Parquette, $1 50. Premières [illegible] Galerie, 25c. 7avril—

ROBINSONS

CHANTEUSE A 3 TÊTES.

La plus grande curiosité du monde [illegible] ... 10 cts [illegible]

8 avril—1 sem

NEUVIÈME ANNIVERSAIRE

Pique-Nique donné par l'Association Coopérative et d'Assistance Mutuelle des Laitiers.

AUX FAIR GROUNDS,

Dimanche 15 avril 1888.

[illegible] ... [illegible]

MONTRES.
BIJOUTERIE.
PINCE-NEZ ET LUNETTES.

E. A. TYLER'S SON,

Magasin transféré à

98 RUE DU CANAL.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1888.

Liste de publication.

Amaré Vve Jean	Lapeyre [illegible]
Auzaud	[illegible]
Beaudes famille	[illegible]
Berna d'Pierre	[illegible]
Bocat Alfred	[illegible]
Boudigue Pierre	[illegible]
Bourdeau Joseph	[illegible]
Castanguant Stanislas	[illegible]
Castay Victor	[illegible]
Castinel Louis	[illegible]
Cazalis Jean	[illegible]
Carabas Lalague Mar...	[illegible]
Collet De Joseph	[illegible]
Dangerot Alfred	[illegible]
Darré Vve Firmin	[illegible]
Distillon Vve Germain	[illegible]
Delacte Jean Baptiste	[illegible]
Duche Julien	[illegible]
Eckert nant de Cerney	[illegible]
Fabre Pierre Louis	[illegible]
Forget Jules	[illegible]
Gautain Mlle	[illegible]
Geoffroy Alfred Jean Bégué	[illegible]
Henry P.	[illegible]
Humbert Hippolyte	[illegible]
Jamontaux Pierre	[illegible]
Joum Louis	[illegible]
Junca Eduard	[illegible]
Kuhne Frédéric	[illegible]
Knacked Gustave	[illegible]

LETTRES.

Bourguignon Félix	[illegible]
Deal J. J.	[illegible]
Delbruck George	[illegible]

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents [illegible] ... [illegible]

1er février 1888.
Le Consul Général,
[illegible]

AVIS est donné [illegible] ... [illegible]

Bureau de la New Orleans City and Lake Railroad Co.; No 102 rue St Charles [illegible] ... [illegible]

W. E. [illegible] Secrétaire

27 mars—27 au 10 avril inc

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES Président
A. SCHREIBER Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOUCE,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. J. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
JOS. PITOT.	J. W. HINCKS.

24 fév '88—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 AVRIL—CLASSE D No 185
Tirage de 3 heures P. M.

45 26 07 63 22 28 36 57 47 20 72 17 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous [illegible] ... Ce 9 avril 1888, à 4 heures P. M.

J. A. [illegible]
W. F. [illegible]
E. A. W[illegible]

☞ Les plans de nos tirages [illegible] ... [illegible]